

Offre d'emploi

Accompagnateur – camp de jour

Poste à durée déterminée à temps partiel

Située à la frontière ouest du Québec, la ville de Rigaud est une municipalité de près de 8 000 habitants résidants sur un large territoire de plus de 99,1 KM². Les citoyens jouissent d'une qualité de vie peu commune, entre autres, en raison des trésors naturels qui entourent la ville. La vie communautaire est très présente et assez diversifiée grâce à des commerces de niche, des organismes communautaires passionnés, de prestigieuses entreprises (microbrasserie Le Castor, Fleury Michon, etc.), des institutions de renom (collège Bourget, collège de l'Agence des services frontaliers du Canada, etc.) et de fiers citoyens qui, chaque jour, prennent action pour le développement de leur ville. Avec une équipe de dirigeants dynamiques et avant-gardistes, la Ville bouillonne de projets précurseurs tels que la protection à perpétuité de terrains à haute valeur écologique situés sur le mont Rigaud, son nouveau plan stratégique dans une perspective de développement durable, etc. En plus d'offrir une très belle ambiance de travail, la Ville est dirigée par une équipe de jeunes cadres qui sait innover et être ouverte d'esprit pour que l'environnement de travail soit un véritable milieu de vie. La centaine d'employés qui y travaille sont des gens de cœur, des gens dévoués au service des citoyens.

SOMMAIRE DES TÂCHES

Sous la responsabilité de la Ville de Rigaud et la supervision du gestionnaire du camp de jour, le ou la candidat (e) s'occupera d'un ou plusieurs enfants présentant un ou plusieurs besoins particuliers (limitation physique, intellectuelle ou psychologique). Ses principales fonctions seront de :

- Accompagner un ou plusieurs enfants ayant des besoins particuliers dans les activités;
- Favoriser l'intégration d'enfants vivant avec des incapacités en leur permettant de développer leurs habiletés sociales, physiques et psychologiques;
- Au besoin, adapter les activités pour permettre aux enfants de participer aux activités régulières du camp de jour;
- Animer des activités adaptées à leurs capacités dans un objectif d'intégration;
- S'assurer de la sécurité et du bien-être des enfants;
- Établir un lien de confiance entre le parent et l'enfant;
- Respecter et faire respecter les règlements et le code de vie du camp de jour;
- Participer aux réunions, aux formations et aux évaluations de fin de saison.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS POUR LE POSTE

- Faire preuve d'autonomie,
 - Être polyvalent et ouvert au changement;
 - Avoir une capacité de travailler en équipe;
 - Être apte à communiquer avec clarté et efficacité;
 - Avoir le sens des responsabilités,
 - Être créatif, dynamique et avoir un esprit d'équipe; •
-
- Première année de Cégep complétée avec succès dans un domaine relié au poste : techniques d'éducation spécialisée, techniques d'intervention auprès des jeunes, techniques de loisirs et plein air, animation, enseignement, psychoéducation, adaptation scolaire, etc.);
 - Expérience pertinente en animation de groupes d'enfants (5 à 12 ans);
 - Être disponible à participer aux formations requises (DAFA, premiers soins, accompagnement individuel).

CONDITIONS D'EMPLOI

Horaire de travail

- Du 28 juin au 13 août 2021, horaire variable, de jour
- Être disponible certaines fins de semaine pour les formations

Rémunération

- Salaire horaire de 15,15 \$ / h, selon l'échelle salariale en vigueur.

Toute personne intéressée et ayant les compétences pour satisfaire aux exigences de ce poste doit faire parvenir sa candidature avec la mention « **Accompagnateur** » **par courriel au plus tard le 30 avril 2021 à midi à Mélanie Bergevin, technicienne en loisir, à l'adresse : melaniebergevin@ville.rigaud.qc.ca.**

Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette offre, mais prenez note que nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue.

La Ville de Rigaud accorde une grande importance à la diversité en milieu de travail et souscrit au principe d'équité en emploi. À ce titre, elle encourage les candidatures issues des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, c'est-à-dire les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées ainsi que les personnes faisant partie des minorités visibles et des minorités ethniques. Afin de faciliter la lecture de ce document, l'emploi de la forme masculine a été retenu.